

ANALYSE DE THÈSE

René Droz :

« Les dentistes strasbourgeois aux XVIII^e et XIX^e siècles », thèse de doctorat en chirurgie dentaire, n° 55, Strasbourg, 1974. 163 pages, table, ill.

Avec sa thèse de doctorat sur les dentistes strasbourgeois aux XVIII^e et XIX^e siècles, M. René Droz apporte une contribution essentielle, dépassant les frontières de l'histoire de l'art dentaire. De surcroît, le grand mérite de ce travail est d'avoir comme base des documents archivés.

Mentionnés dès le XIV^e siècle, les soins dentaires ont d'abord été assumés par les chirurgiens-barbiers et les étuvistes. Puis ils apparaissent dans la prototypographie strasbourgeoise.

Plus riche est naturellement la période considérée par l'auteur, allant de 1708 à 1870. Faisant charnière, l'année 1789 délimite à son tour deux étapes. Dans chacune ont été examinées la législation, les catégories socioprofessionnelles, les connaissances odontologiques, les techniques et les publications.

Sous l'Ancien Régime, le particularisme alsacien privilégié avait conservé au magistrat de Strasbourg une certaine autonomie dans sa juridiction administrative. C'est ainsi que, selon une coutume existant depuis 1598, les dentistes sont tenus à passer un examen de compétence devant le « physicien » de la ville. Le souci des édiles se traduit par ailleurs dans différents mandements réglementant la fréquentation des marchés et des foires par les charlatans. Les dentistes possèdent le droit de bourgeoisie et la sédentarité relève leur capacité professionnelle. Avec l'essor démographique, passant de 36 000 habitants en 1730 à 50 000 en 1789, les installations définitives vont de pair.

Les archives et les gazettes restituent les noms d'un certain nombre de praticiens originaires d'autres provinces du Royaume ou d'Allemagne. Des itinérants sont, cependant, tolérés.

Quelques figures, comme J.-Cl.-F. Laforgue (1730-1802) ci-devant, chirurgien de Stanislas, « appelé à ce poste le jour où sa Majesté perdit sa dernière dent », méritaient d'être évoqués en détail.

Les connaissances en odontologie peuvent être étudiées à travers les thèses soutenues à la Faculté de Médecine (J.-G. Thenn, 1708 ; F.-E. Glaubrecht, 1766) et les annonces (Laflotte, 1711 ; Kutsche père, 1743 ; Beck, 1755 ; A. Morel, 1767 ; J.-Cl.-F. Laforgue, 1755). Droz s'est même appliqué à dresser un barème des prix pratiqués pour les soins et les ingrédients préconisés pour l'hygiène dentaire.

A la période immédiatement postrévolutionnaire succède une brève phase de confusion à laquelle mettent fin les dispositions de la loi du 19 Ventôse an XI. L'exercice de l'art dentaire est dorénavant subordonné au diplôme de docteur ou d'officier de santé. Dans la dernière catégorie, on trouve Charles-Martin Laforgue

(1763-1823), le fils de J.-Cl. Fidèle, qui avait été reçu expert à Nancy. Le personnage est assez pittoresque. Chef de bataillon de la Garde nationale, comédien, directeur du théâtre, il est également violoniste et miniaturiste. P.-F. Levêque (1759-1823) a de sérieux ennuis pour avoir soi-disant attenté à la vie du roi de Prusse avant de pouvoir s'inscrire sur le registre des officiers de santé. A leurs noms on peut ajouter ceux de Hostein, de Schaeffer, de J.-Pierre Levêque. Plusieurs d'entre eux sont attachés aux Hospices-Civils en qualité de chirurgien-dentiste.

Une seconde catégorie de praticiens est représentée par les docteurs en médecine (J.-G. Lambert, J.-F. Schuré). Ad.-Nicolas Saucerotte (1800-1860), originaire de Lunéville comme les Laforgue, est docteur en chirurgie de Saint-Pétersbourg et ancien dentiste à la Cour de Russie. Installé à Strasbourg, il est nommé conservateur du musée d'histoire naturelle de la ville et fait don, à celui d'anatomie pathologique de la Faculté, de sa collection odontologique.

Parallèlement, on trouve une série d'illégaux ou « patentés », dont le nombre va croissant (14 en 1867, par rapport à deux diplômés, pour 84 000 habitants), auxquels se joignent quelques saltimbanques.

Des techniques nouvelles apparaissent au cours de la première moitié du XIX^e siècle, qui concernent l'amalgame, l'aurification, la dent à pivot, les dents minérales, les perfectionnements prothétiques, les dents osanores, etc. Il convient également de mentionner l'introduction de l'anesthésie à l'éther et au chloroforme en 1841 par Charles Sédillot, professeur de clinique chirurgicale, et sa mise à profit pour les extractions dentaires par Jean-Christian Kobelt.

C'est une thèse, soutenue à la Faculté en 1865 par Marius Leclercq, qui découvre un large aperçu sur la dentisterie opératoire à Strasbourg.

Une place à part, dans l'ère de progrès, revient à J.-F. Schuré. Par ses recherches microscopiques, il ouvre un champ nouveau d'investigations à l'anatomie et à la physiologie. Dès 1845, il évoque la nécessité d'un enseignement en chirurgie dentaire, lors d'un congrès médical tenu à Paris.

Tout à fait remarquables sont enfin les préoccupations vis-à-vis de l'hygiène buccodentaire. Le poste de chirurgien-dentiste des Hospices-Civils continue à être assuré. En cette qualité, J.-P. Levêque s'intéressera aussi à la dentition des enfants et aux mesures prophylactiques. La « Police de la maison des Orphelins » prescrit aux pensionnaires un rinçage biquotidien de la bouche. Le « Petit Séminaire Saint-Louis » et l'établissement de « Saint-Etienne » prévoient même une brosse à dents dans le trousseau.

En fait, l'évolution de l'art dentaire, au cours de ces deux siècles, ne cesse de progresser et de développer « un courant d'émulation professionnelle » dont René Droz brosse un tableau à la fois réaliste et documenté, exemplaire pour d'autres provinces.

Th. VETTER.